AR Prefecture

017-211703475-20230126-2023_01_D1-DE Reçu le 27/01/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 26 JANVIER 2023 à 20 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints;
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Absents excusés :
Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230126-2023_01_D1-DE

AR Sous-préfecture le 2 7 JAN, 2023

Publication dématérialisée le 2 7 JAN, 2023

AR Prefecture

017-211703475-20230126-2023_01_D1-DE Reçu le 27/01/2023

Conseil municipal du 26 janvier 2023

N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 1er décembre 2022.

Décision N° 18 du 15 décembre 2022 : Bourse esprit d'entreprendre - Attribution d'une subvention de 2 000 € pour soutenir le projet de création d'un magasin de vente de vêtements « Le dressing de Mika », 58 rue de la Grosse Horloge, porté par M. Mikaël RICHARD

Décision N° 19 du 15 décembre 2022 : Bourse esprit d'entreprendre - Attribution d'une subvention de 2 500 € pour soutenir le projet de création d'une fromagerie « Chez moi », 9 rue des Jacobins, porté par Mme Sandrine DUQUENOY et M. Christian DONNET.

<u>Décision N° 20 du 15 décembre 2022</u> : Bourse esprit d'entreprendre - Attribution d'une subvention de 3 000 € pour soutenir le projet de reprise du bar-PMU « Le café de Paris », 22 place de l'Hôtel de Ville, porté par M. Antoine SERIS.

Décision N° 21 du 15 décembre 2022 : Bourse esprit d'entreprendre - Attribution d'une subvention de 1 000 € pour soutenir le projet de création d'un café ludique « Nuage Dés Thés », 3 rue de l'Hôtel de Ville, porté par Mme Julie BEAUFILS.

Décision N° 22 du 21 décembre 2022 : Musée des Cordeliers – Acceptation des dons pour le 2ème semestre:

- pour intégration aux collections du musée :
 - don Jean-Philippe Morin : trois étiquettes de la maison de cognac Audouin Frères (les doubles en fonds documentaire);
 - don Isabelle Pinier-Binaud : une cassotte, un broc, un demi-litre en cuivre ;
 - don ADAM : huile sur toile d'Hélène de Lajallet, Bouquet de fleurs.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230126-2023 01 D1-DE

AR Sous-préfecture le 2 7 JAN. 2023

Publication dématérialisée le 2 7 JAN. 2023

2/3

AR Prefecture

017-211703475-20230126-2023_01_D1-DE Reçu le 27/01/2023

Conseil municipal du 26 janvier 2023

- pour intégration au fonds documentaire du musée :
 - don Karine Bertin: pansements anglais de la Seconde Guerre mondiale;
 - don Jean-Pierre Grenier : livres de Noël Santon ;
 - don Gilbert Croizé : carnet de chansons et cartes de Paul Joussaume de la Seconde Guerre mondiale;
 - don Emmanuel Chauffaille: courrier signé par Louis Audouin-Dubreuil pour une conférence à Saintes en 1926;
 - don Jean-Marc CHERY: vingt-quatre livres Citadelles et Mazenod.

Décision N° 1 du 10 janvier 2023 : Conclusion d'un bail d'habitation pour le logement situé au 35 impasse Sarragot 17400 SAINT-JEAN-D'ANGELY avec M. Frédéric CAUNEAU, à compter du 1er janvier 2023, moyennant un loyer mensuel de 300 € pour une durée d'un an. Ce loyer sera révisé chaque année, à la date d'anniversaire de la prise d'effet du contrat, par la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (indice du 3ème trimestre 2022 : 136,27).

Toutefois la période de renouvellement « tacite » ne pourra excéder le double de la durée initiale du contrat.

Il est décidé de reporter le paiement du loyer d'un mois soit au 1er février 2023, suite aux travaux effectués par M. Frédéric CAUNEAU.

MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES:

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la requalification urbaine - cœur de ville place du Marché et rue Hôtel de Ville - Groupement de commande avec la CDC

Date du marché: 05/12/2022

Montant du marché: 41 846,00 € HT

Attributaire du marché : HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT - 16000 ANGOULEME

Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal du 1er

décembre 2022.

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20230126-

2023_01_D1-DE

AR Sous-préfecture le 27 JAN. 2023

Publication dématérialisée le 2 7 JAN, 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.